

N°DCA-2021-035

- Membres théoriques :  
20
- Membres en exercice :  
20
- Membres présents :  
14
- Pouvoirs :  
2
- Votants :  
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU  
SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE LA SEINE-MARITIME**



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS**

**BUDGET PRINCIPAL 2021 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Le 04 novembre 2021, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 18 octobre 2021, s'est réuni à la Direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (11 membres) avec 14 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Étaient présents :** Monsieur André GAUTIER, Président,

**I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :**

**Titulaires**

Mmes Pierrette CANU, Louisa COUPPEY, Claire GUEROULT, Virginie LUCOT-AVRIL, Dominique TESSIER.  
MM. Nicolas BERTRAND, Olivier BUREAUX, Bastien CORITON, Gérard COLIN, Julien DEMAZURE, Florent SAINT-MARTIN, Didier TERRIER, Jean-Pierre THEVENOT.

**II. Membres avec voix consultative :**

MM. le Colonel Rémy WECLAWIAK, le Colonel Thierry SENEZ, le Lieutenant-Colonel Hervé TESNIERE, le Commandant Julien HURE, le Capitaine Jean-Bernard BOCLET, le Lieutenant Jérôme ANQUETIL, l'Adjudant-Chef Philippe SEVESTRE et Mme Béatrice DUFOUR.

**III. Membre de droit :**

M. Pierre-André DURAND, Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime.

**IV. Pouvoirs :**

Madame Chantal COTTEREAU à Monsieur André GAUTIER,  
Monsieur Nicolas ROULY à Monsieur Bastien CORITON.

**Étaient absents excusés :**

Mmes Chantal COTTEREAU, Christine MOREL, Marie-Agnès POUSSIER-WINSBACK, Gladys TEINTURIER – représentée.

MM. Guillaume COUTEY, Dominique METOT, Nicolas ROULY, le Capitaine Nicolas VACLE – représenté et Pascal GRESSER, Payeur départemental.

*Délibération affichée le :*

*et retirée de l'affichage le :*

*Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :*

<b>Projet d'établissement</b>		
<b>Les Politiques</b>	<b>Les Axes Stratégiques</b>	<b>Les Segments de Travail</b>
Toutes	Tous	Tous

\*

\* \*

Vu :

- le code général des collectivités territoriales, notamment son article L1612-11,
- l'instruction budgétaire et comptable M61,
- la délibération n° DCA-2020-047 approuvant le budget principal pour 2021, modifiée,
- la délibération n° BCA-2020-006 autorisant la signature d'un ou plusieurs contrats d'emprunt,
- la délibération n° DCA-2021-033 approuvant l'ajustement des autorisations de programme (AP),
- la délibération n° DCA-2021-034 approuvant la clôture de l'autorisation de programme du Cis Montivilliers.

\*

\* \*

La présente Décision Modificative (DM) permet de procéder exclusivement en section d'investissement, à des ajustements de crédits, d'une part, à hauteur des réalisations prévisionnelles et, d'autre part, à des mouvements en rapport avec des décisions approuvées par les instances délibératives de l'établissement.

Ainsi, il est notamment pris en compte :

- les ajustements de crédits afférents aux autorisations de programme ;
- l'ajustement des crédits relatifs aux écritures comptables d'opérations patrimoniales, en dépenses comme en recettes.

Les flux budgétaires de cette décision modificative sont résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Budget principal</b>	<b>Opérations réelles</b>	<b>Opérations d'ordre</b>	<b>Total</b>
<b>Investissement</b>			
<b>Dépenses</b>	- 273 355,70 €	- 273 000,00 €	- 546 355,70 €
Dépenses d'équipements et de travaux	- 2 496 427,62 €		- 2 496 427,62 €
21 "Immobilisations corporelles"	223 071,92 €		223 071,92 €
23 "Immobilisations en cours"	2 000 000,00 €		2 000 000,00 €
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"		- 273 000,00 €	- 273 000,00 €
<b>Recettes</b>	- 273 355,70 €	- 273 000,00 €	- 546 355,70 €
Subventions	- 273 355,70 €		- 273 355,70 €
Chapitre 041 "Opérations patrimoniales"		- 273 000,00 €	- 273 000,00 €

\*

\* \*

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent, à l'unanimité ce dossier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-287600019-20211104-DCA-2021-035-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2021

Affichage : 05/11/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Le Président du Conseil d'administration,**

Signé électroniquement, le 05/11/2021  
André GAUTIER, Président CASDIS

**André GAUTIER**